

« Check-list » - étudiants Erasmus+ OUT

BOURSES, ALLOCATIONS, AIDE A LA MOBILITÉ

Attention, ces bourses ne sont que des aides, elles ne couvrent pas tout votre séjour.

Selon les cas, vous pourrez donc prétendre **à l'une des 2 aides** à la mobilité décrites ci-dessous.
Cela sera déterminé lors d'un RV avec Lauren Suisse.

1. Soit l'allocation de mobilité Erasmus+

Attribuée par l'Union Européenne à Bruxelles, via l'agence Erasmus+ France, vous sera versée par RésoNAnces.

Montant de l'allocation

Il est déterminé en fonction du pays dans lequel vous partez. La Commission Européenne classe les pays en 3 groupes selon le coût de la vie, et fixe une « fourchette » pour chaque groupe. À l'intérieur de cette fourchette, les établissements déterminent un montant et le même montant est attribué à tous les étudiants à l'intérieur du même groupe de pays.

Pour information, les montants de 2025-2026 étaient :

	Pays d'accueil	Montant par mois
Groupe 1 Pays où le coût de la vie est plus élevé	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, PaysBas, Norvège, Suède	292 € – 606 €
Groupe 2 Pays où le coût de la vie est moyen	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.	225 € – 550 €
Groupe 3 Pays où le coût de la vie est plus faible	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie.	225 € – 550 €

Modalités de versement

- Une partie (70%) au départ, ou avant le départ
- Le solde au retour : Le paiement du dernier versement de l'aide financière est soumis à l'évaluation de langue en ligne et à la soumission en ligne du rapport à la fin de la mobilité (tous deux obligatoires).

2. Soit l'aide à la mobilité du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine

Si vous êtes éligibles et que vous bénéficiez de cette aide, elle vous sera versée directement par la Région Nouvelle-Aquitaine, selon des principes et modalités similaires à celles exposées ci-dessus.

NB : c'est à vous de remplir la demande, sur le site <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/sejours-detudes-letranger-post-bac-annee-academique-2025-2026>

Le calcul de l'aide prend en compte le revenu fiscal de référence (vous-mêmes ou vos parents selon les cas) pour l'éligibilité à l'aide régionale.

Pour information, montants forfaitaires de l'allocation pour 2024-25

- Boursiers : 100€/semaine (bonus inclusion : 110€ si revenu fiscal de référence < 30 000€)
- Non boursiers : 80€/semaine (bonus inclusion : 100€ si revenu fiscal de référence < 30 000€)

Certains conseils départementaux (de votre département d'origine par exemple) peuvent avoir également des procédures d'aide. Renseignez-vous précisément, notamment sur les conditions d'exclusivité, les possibilités de cumul ou non.

Cas particuliers des étudiants boursiers

- L'allocation ERASMUS+ ou celle du Conseil régional **sont cumulables** avec les bourses d'études de l'enseignement supérieur (CROUS).
- AMI (Aide à la mobilité internationale) : les étudiants inscrits dans un établissement supérieur sous tutelle du ministère de la Culture peuvent également bénéficier de l'allocation complémentaire du ministère de la culture, versée par RésoNAnces. Attention, cette allocation est cumuleable avec l'allocation Erasmus+, mais pas avec l'aide de la région.
- Les top-up Erasmus+ : Un complément financier soutenant l'inclusion peut être attribué afin d'encourager la participation des publics ayant moins d'opportunités (boursiers échelon 6 ou 7, personnes en situation de handicap, Habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) ou un quartier « politique de la ville », quotient familial, etc.).

Un RV individuel avec Lauren Suisse permettra d'étudier le cas de chaque étudiant.

AVANT LE DÉPART

Vous devrez fournir, ou réaliser

- *Learning agreement - contrat d'étude*
- *RIB - relevé d'identité bancaire*
- *Adresse « permanente » (celle des parents par exemple)*
- *Adresse mail et téléphone valides*
- *Attestation de couverture sociale et assurance responsabilité civile*
- *Test de langue en ligne Europe Academy*

Il vous sera donné et/ou envoyé en papier/informatique

- *Confirmation de l'établissement d'accueil*
- *Contrat étudiant et Charte des étudiants*
- *Attestation de participation au programme Erasmus+*

Confirmation de l'établissement d'accueil

Vous avez pu la recevoir par mail (dans le corps du mail ou en pièce jointe). Il faut :

- la transférer à Lauren Suisse
- l'imprimer et la conserver également en pdf

Dans le cas où vous êtes accepté par deux établissements, il faut décider et confirmer avant de passer à l'étape suivante. **Merci de prendre un RV avec Lauren Suisse avant cette confirmation !**

Learning agreement / contrat d'études

Ce contrat, signé par RésoNAnces, par l'établissement d'accueil et par l'étudiant, définit le programme d'étude de la période de mobilité. C'est ce contrat d'études qui permet la validation des cours suivis et l'attribution des ECTS : **il est donc extrêmement important de respecter à la lettre le document qui aura été validé. S'il y a des modifications à y apporter lors de votre arrivée ou pendant la période de mobilité, elles doivent être validées par les 2 établissements, sur la plateforme OLA.**

Après avoir confirmé à l'établissement choisi, vous devez créer votre Learning Agreement sur la plateforme OLA (Online Learning agreement) : <https://learning-agreement.eu/>

Codes : F POITIER29 ; F BORDEA02

Sur la plateforme, il faut :

- Créer votre compte
- Puis initier le LA et y renseigner la liste de cours que vous demandez à suivre dans l'établissement d'accueil (tableau A) et la liste des cours que vous devriez suivre si vous étiez au RésoNAnces l'an prochain (tableau B)
- **Avant de le soumettre**, prendre un RV avec Lauren Suisse pour le vérifier ensemble
- Une fois soumis, il est transmis automatiquement à l'établissement d'accueil
- Il doit être signé par les 2 établissements, **AVANT** la période d'études.

Nota Bene :

Attention ! Pour certains établissements, la date de signature est même avant l'été et tient lieu de confirmation définitive, d'engagement à venir. Sans finalisation du LA, votre candidature est annulée. Il faut donc être très vigilant sur la date exigée par l'établissement.

Le contrat de mobilité

Ce contrat, signé par RésoNAnces et par l'étudiant, définit les conditions administratives et financières de votre mobilité. Il pose les engagements du Pôle et de l'étudiant.

Le renvoyer signé à RésoNAnces dès que possible. Vous en aurez besoin dans toutes vos démarches.

En annexe du contrat, la **Charte des étudiants Erasmus+** rappelle vos droits et devoirs dans le cadre de ce programme d'échange.

L'attestation de participation au programme Erasmus+

Fournie par RésoNAnces, elle peut vous être utile pour un certain nombre de démarches administratives en France ou dans votre pays d'accueil.

Tests de langue – OLS (Online Language Support)

Plateforme pour l'amélioration des compétences linguistiques de tous les étudiants européens participants au programme.

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/erasmus-ols-online-linguistic-support/>

1. Avant votre départ, vous recevrez un mail pour passer un test de langue en ligne, pour la langue principe d'enseignement de votre établissement d'accueil. À réaliser immédiatement.
2. Suite à ce test, et selon votre niveau, RésoNAnces peut vous attribuer une licence pour les cours en ligne
3. À la fin de la période de mobilité, vous passerez un 2^e test en ligne, permettant de mesurer vos progrès.

Nota Bene : les évaluations en ligne (et le cas échéant la formation) sont obligatoires.

Sécurité sociale - Assurance

Séjour en Europe : vous devez demander la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). La demande doit être effectuée auprès de votre organisme d'assurance maladie, sur présentation de votre carte étudiante. Vérifiez également vos droits auprès de votre mutuelle.

Vous devez fournir à RésoNAnces une attestation de couverture sociale (maladie) et une attestation d'assurance (responsabilité civile, rapatriement, etc.) qui couvre la période de mobilité.

Logement / CAF

Aide au logement : **Attention si vous quittez votre logement, il faut prévenir la CAF.**

Attention si vous rendez votre logement non meublé, il faut respecter le préavis de 3 mois. Pour un logement meublé, le préavis est d'un mois.

Justificatif de voyage

Merci de conserver toutes les preuves d'achat / de paiement pendant votre déplacement (aller-retour).

INSCRIPTIONS / SCOLARITÉ

Vous devez être inscrits **normalement** dans votre établissement d'envoi, AVANT votre départ. C'est à dire à **RésoNAnces**.

Inscription à RésoNAnces

Elle aura lieu fin août, éventuellement par mail. Vous réglez les droits d'inscription à RésoNAnces. Si vous partez tôt dans l'été, Sophie Beausse (à Poitiers), Anny Pang (à Bordeaux) feront votre inscription début juillet. Les droits d'inscription seront encaissés plus tard.

En cas de semestres non-validés au pôle.

Vous êtes autorisé à partir, mais vous devez valider le semestre manquant en France.

Exemple : si S2 non validé, S3 et S4 peuvent être validés à l'étranger pendant le séjour Erasmus, mais S2 doit être validé en France (rentrer pour les examens d'avril, et éventuellement pour la 2e session).

Réfléchissez bien aux conséquences sur la durée de votre parcours d'études, et sur la réussite de votre parcours : Il vous faudra préparer ces examens « de loin » : restez en contact soit avec les enseignants, soit avec d'autres étudiants, pour prendre les cours et préparer les évaluations.

Inscription dans l'établissement d'accueil

La confirmation d'acceptation est transmise par RésoNAnces ou directement par l'établissement d'accueil.

Vous avez quand-même l'obligation de vous inscrire à l'arrivée dans l'établissement : en tant qu'étudiant Erasmus+, vous ne paierez pas les droits d'inscription, mais peut-être des droits spécifiques (accès à la bibliothèque, photocopies, cours de langues, autres).

Selon les établissements, vous recevrez peut-être un dossier à remplir avant votre arrivée.

FORMALITES ADMINISTRATIVES ET PRATIQUES

Avant de partir

- Assurance : demander un justificatif d'assurance responsabilité civile
- Banque : s'informer bien sur la question du retrait maximum lors du retrait par carte ; voir si c'est plus intéressant de garder le même compte ou de changer.
- Logement : Il vous appartient de rechercher un logement ; les universités d'accueil peuvent vous proposer des logements universitaires, vous conseiller et vous accompagner dans cette démarche de recherche d'hébergement.

Prenez contact avec des étudiants français déjà sur place. Demandez leurs coordonnées au responsable Erasmus de l'université. Choisissez de vivre avec les étudiants du pays où vous séjournerez ; vous y gagnerez dans l'apprentissage de la langue et le suivi des cours, ainsi que dans la découverte du pays.

Vous pouvez rechercher informations ou contacts sur le site de l'association européenne des conservatoires : aec-music.eu et sur le site de l'EPASA : European Performing Arts Students Association : epasa.eu

En partant, n'oubliez pas d'emporter :

- Votre carte d'identité ou un passeport (faites des photocopies, cela peut être utile) > **vérifier la date de validité !**
- Une attestation de votre participation au programme Erasmus (cf plus haut)
- Des photos d'identité, vous en aurez besoin.

Sur place

- Inscription consulaire : les Ministères de l'enseignement supérieur, de la Culture et des affaires étrangères recommandent de vous inscrire au [registre des Français établis hors de France](#), auprès des consulats de France.

À L'ARRIVÉE SUR PLACE & PENDANT LA MOBILITÉ

Inscription

Dès votre arrivée, présentez-vous :

- Au service scolarité/inscriptions ;
- Au responsable des relations internationales, avec qui vous avez déjà eu des contacts par mail

Demandez une attestation d'inscription, et faites-là parvenir sans délai à RésoNAnces (pdf par mail).

Modifications du Learning Agreement

Elles peuvent être dues à des modifications de contenus, à des incompatibilités d'emploi du temps, etc. **Elles doivent être faites le plus vite possible**, et validées par les 2 établissements.

Attention ! Un non-respect du contrat d'études prévu peut avoir pour conséquence une non-validation du semestre concerné.

La personne référente pour le contenu du LA n'est généralement pas le coordinateur Erasmus, mais plutôt un coordinateur de département, un professeur, etc. Il faut donc voir avec lui, puis faire envoyer le document modifié par le coordinateur Erasmus.

Merci de communiquer ***vos coordonnées mail, téléphoniques et postales dès que vous êtes installés.***

Lauren Suisse - coordinatrice Erasmus+ | 6 33 61 99 44

Delphine Lavalley – coordinatrice relations internationales | 5 49 39 00 38

mail : International@poles-na.com

AU RETOUR

Un certain nombre d'étapes et de documents permettent la prise en compte de votre séjour dans vos études.

Certificate of attendance / Attestation de présence

Avant de quitter l'établissement d'accueil, il faut passer voir le coordinateur Erasmus+. Il vous remettra cette attestation qui certifie que vous avez bien effectué votre mobilité et permet de prendre en compte les enseignements validés. Ce certificat doit comporter exactement les mêmes dates (arrivée / départ) que le Learning Agreement.

Transcript of records / relevé de notes

Il sera envoyé par l'établissement d'accueil : il permet de valider vos notes et évaluations dans votre cursus en France.

Au cas où certains contenus ne seraient pas validés et le nombre de ECTS insuffisant vous pourrez être amené à suivre à nouveau certaines parties de formation.

Tests de langue - OLS

La 2^e évaluation de langue sur l'OLS conditionne le paiement du solde de votre allocation de mobilité.

Rapport détaillé

Le dernier jour de votre mobilité vous recevrez une invitation par mail de la plateforme Erasmus+ pour remplir un rapport en ligne. Regarder dans vos SPAM.

Les questions sont diverses et concernent :

- La qualité des informations avant le départ, de l'accueil, des contenus pédagogiques
- Les aspects financiers : allocations reçues, coût de la vie, etc
- La reconnaissance de votre période d'étude

Nous vous conseillons de prendre des notes qui vous faciliteront la rédaction de ce rapport, par exemple en tenant un « journal » de votre séjour.

Attention ! La soumission en ligne du rapport des participants sera considérée comme demande de paiement du solde de l'aide financière.